

Le colonialisme des ressources et le traité minier Chili-Argentine

GRAIN (Novembre 2007)

Le traité minier bilatéral entre le Chili et l'Argentine, signé en 1997 et ratifié par les deux parlements en 2000, fait partie d'une série de lois et de règlements émis pour mettre en œuvre et appliquer l'accord sur la complémentarité économique (1991), à son tour présenté comme faisant partie de l'application du traité de paix signé en 1984.

Plus d'une vingtaine de textes légaux, y compris un traité pour la promotion et la protection des investissements et des régimes spéciaux d'exemption fiscale, viennent compléter le traité minier et constituent un réseau légal de plus en plus complexe facilitant les activités minières.

Pour la première fois, le traité minier autorise l'exploitation transfrontalière des dépôts de minerais et couvre une superficie de plus de 200.000 kilomètres carrés. Il est présenté comme une occasion unique pour les deux pays d'exploiter leurs ressources minières de façon plus efficace, de coopérer pour la recherche et le développement de nouvelles technologies minières, de promouvoir l'« investissement mutuel » et de protéger l'« intérêt national et public » des deux pays. Mais, moins d'une décennie après sa ratification, il s'est plutôt révélé être un instrument puissant et indispensable pour les sociétés transnationales, leur permettant d'avoir accès et

d'exploiter des ressources binationales. Aucun investissement national, que ce soit public ou privé, n'est encore passé par lui.

De fait, ce traité est le résultat d'années de pression exercée par les plus grandes sociétés minières du monde. Rio Tinto, Barrick Gold, Falconbridge, Tenke Mining ont établi des bureaux locaux ou des succursales, ont adhéré aux chambres nationales des mines et/ou ont déployé toute leur force de pression. Dans un premier temps, cette pression a produit des « protocoles de facilitation » spécifiques, concédant des conditions et des privilèges spéciaux, principalement à Barrick Gold et à Falconbridge. Le traité dessine un cadre général qui ouvre la région frontalière à toute société minière transnationale. De nombreuses dispositions ont été ajoutées par des protocoles supplémentaires, facilitant les activités de ces sociétés et leur octroyant privilèges et exemptions. Dans la mesure où que les privilèges peuvent être transférés par la vente de titres miniers, ils tombent intégralement sous les clauses de protection de l'investissement. Ainsi, le Chili et l'Argentine doivent mettre en place des contrôles frontaliers spécifiques, autoriser l'accès à « tout type de ressources naturelles » aux sociétés minières, y compris l'eau, autoriser l'établissement d'aéroports privés en zone frontalière, autoriser de larges exemptions à leurs lois sur l'immigration, la santé, le travail et les lois sanitaires, et il reste encore bien d'autres privilèges à venir. En ce qui concerne le Chili, tout ce qui est octroyé par le biais de ce traité et par ces protocoles est renforcé et protégé par les ALE bilatéraux multiples qu'il a signés. Pour l'Argentine, ce rôle est, pour l'instant, principalement joué par le code minier (1999) et la loi sur les investissements miniers (2004). Il est ironique de constater qu'un traité qui est venu mettre fin à des années de tension, alors que les deux pays étaient au bord d'un conflit à cause des zones frontalières, a été utilisé pour remettre ces mêmes territoires aux mains des sociétés transnationales.

Jusqu'à présent, les sociétés minières transfrontalières ont pratiquement été absentes d'Argentine (excepté les entreprises de pétrole et de gaz), mais elles sont bien connues au Chili. Exigeant toutes sortes de garanties et de privilèges, elles ont un grand talent à utiliser toute faille juridique pour accroître leurs bénéfices. Barrick Gold, par exemple, a exploité une mine d'or au Chili pendant plus de 15 ans sans payer d'impôt. Année après année, ils déclarent des pertes, en ayant recours à des ruses comptables diverses, comme la déclaration d'emprunts à des taux d'intérêt exceptionnellement élevés, ou la vente de minerai extrait à leurs propres filiales à des prix exceptionnellement bas. Le Chili n'a, par



Appel à la mobilisation du 21 décembre 2006 contre Pascua Lama et le « traité international de destruction naturelle » forgé entre les gouvernements chilien et argentin.

conséquent, pratiquement reçu aucun revenu des sociétés minières étrangères, bien qu'elles extraient et vendent environ la moitié de sa production minière.

L'impact de ce traité et du réseau juridique qui y est associé se fait déjà ressentir. Quatre gigantesques projets binationaux sont d'ors et déjà approuvés: Pascua Lama (Barrick Gold), El Pachón (Falconbridge), Vicuña (Rio Tinto) et Amos-Andres (également pour Rio Tinto). En Argentine, les projets miniers transnationaux sont passés de 3 en 2002 à 150 à la fin 2005. Le cuivre et l'or sont l'objectif principal, mais également l'argent et le molybdène. Les projets sont, pour l'instant, concentrés dans les régions montagneuses du nord du Chili et de l'Argentine, ainsi que dans les régions essentiellement montagneuses de l'extrême sud. Ces deux régions sont des sources principales d'eau des communautés rurales et de plusieurs villes. Le traité minier couvre plus de 95% de la frontière, l'une des plus longues du monde. De futurs projets seront situés dans des régions plus centrales, près de là où la plupart de l'activité agricole est développée et là où vivent la plupart des Chiliens et une importante partie de la population argentine.

Les technologies d'extraction qui doivent être utilisées sont pour la plupart l'exploitation à ciel ouvert et la lixiviation, tous deux extrêmement contaminants et nécessitant d'énormes quantités d'eau. L'"exploitation à ciel ouvert" implique de faire exploser les montagnes en petits morceaux pour en extraire les minéraux. La production journalière de milliers de tonnes de poussière et de déchets et la consommation et la contamination de milliers de litres d'eau par minute sont à prévoir pour chaque projet, ainsi que la contamination au cyanure et aux acides. L'alimentation en eau de communautés rurales et de villes est mise en danger. Le projet Pascua Lama pourrait détruire trois glaciers qui ont alimenté en eau des communautés autochtones depuis des siècles et ont permis de développer une agriculture près de l'un des déserts les plus arides du monde (Atacama) ; le projet mettrait également en danger l'alimentation en eau de plusieurs villes de taille moyenne.

Toutes les entreprises impliquées revendiquent la pro-

tection de l'environnement comme une priorité majeure dans leurs rapports annuels et sur leurs sites institutionnels. Ils ont pourtant recours à toutes sortes de manœuvres juridiques pour se dégager de toute responsabilité. Au Chili et en Argentine, les lois sur l'environnement exigent que soient faites des études sur les impacts environnementaux pour tout projet minier. Les sociétés demandent alors un permis "provisoire" leur permettant de construire des installations et de commencer la prospection. Dès que ces permis provisoires sont délivrés, ils sont considérés comme un actif de l'entreprise et sont par conséquent protégés par les accords de libre-échange et d'investissement. Ainsi, si une étude environnementale révèle un impact inacceptable et que le permis est révoqué, selon ces accords, les deux gouvernements devront se présenter au Centre international de la Banque mondiale pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et payer des millions de dollars de compensation. Cette possibilité, allant de pair avec des pressions continues et intenses, a causé d'étonnants détournements de la loi par les gouvernements et les officiels gouvernementaux. Pascua Lama, par exemple, va se poursuivre, malgré son impact dévastateur sur l'environnement. La commission nationale chilienne sur l'environnement, dont la mission est de protéger l'environnement, travaille étroitement avec Barrick Gold afin de "trouver une solution" aux barrières juridiques et permet la réalisation de ce projet minier.

Les organisations populaires des deux côtés de la frontière ont activement résisté aux projets miniers. Les sociétés transnationales ont eu recours aux pots-de-vin, elles ont promis la création d'emplois et des "projets de développement", elles ont utilisé la menace et l'intimidation physique pour essayer de faire taire leurs protestations. L'opposition à ces projets a continué, mais la pression exercée par ces entreprises, aussi - et elles ont finalement réussi: un projet de loi visant la protection des glaciers contre les activités minières dort dans les tiroirs du congrès chilien depuis 2004, mais un autre projet de loi récemment introduit pour permettre l'exploitation de l'eau des nappes phréatiques ne semble pas, quant à lui, rencontrer d'obstacles.



Pour en savoir plus, consulter:

www.miningwatch.ca/index.php?chile_en/pascua_lama_action (en anglais)
www.nopascualama.org (en espagnol)

"L'eau vaut plus que l'or" dit cette pancarte, lors d'une action populaire contre le traité (Photo: nopascualama.org)



La Bannière des rêves,
une inspiration à la lutte
contre le CAFTA

Les femmes contre le CAFTA: la déclaration des Femmes du NON

Mujeres del NO (Octobre 2007)

“Mujeres contra el TLC” (Femmes contre l’ALE) est le nom que nous nous sommes données pendant la courageuse période de lutte qui restera dans l’histoire comme la campagne contre le CAFTA.

Nous sommes les créatrices de la *Bannière de nos rêves*, sur laquelle des milliers de personnes ont laissé l’empreinte de leur rejet du traité et à l’imposition d’une politique néolibérale hasardeuse qui livrait les biens et les services appartenant au peuple aux entreprises privées pour que ces dernières tirent profit des besoins de base de la population. Une politique qui affecte les femmes, elles qui ont la responsabilité de la reproduction et qui prennent soin de la vie sur Terre et ce, au sens le plus large. Une politique qui met en péril notre état de droit social qui, bien qu’il soit loin d’être parfait, nous a néanmoins permis de survivre dans de meilleures conditions que celles vécues par nos c o n s œ u r s d’Amérique centrale.

“Mujeres del NO” (Femmes du NON) était aussi le nom de notre émission radiophonique sur Radio Actual, qui nous a permis de faire partie des forces luttant contre la dictature médiatique qui s’empare

de la planète depuis quelques décennies, avec pour but de réduire au silence les milliers de voix diverses qui s’opposent à l’imposition de la politique néolibérale, qui transforme en affaires privées ce qui était auparavant considéré du domaine public. Dans cette émission, nous avons permis à des dizaines de femmes venant de tous les horizons de s’exprimer. En effet, nous avons la conviction que chaque voix a des vérités à partager et des raisons d’être entendue et c’est la raison pour laquelle nous avons donné une notoriété à cette résis-

tance des femmes contre le CAFTA et son modèle de développement.

Conscientes du rôle historiquement marginalisé de la participation des femmes dans les mouvement d’émancipation au cours des siècles, nous avons organisé l’évènement le “Pouvoir du NON”, le 29 septembre ; nous avons monté des tentes pour fournir aux participantes l’opportunité de s’interposer aux irrégularités et





(Photo: Mujeres contra el TLC)

aux abus de pouvoir concernant le processus de référendum, plaintes actuellement soumises à une investigation juridique en vue de leur présentation au niveau national et international.

Des tentes ont également été installées à d'autres fins: la tente d'information pour la formation des superviseurs du référendum, la tente juridique pour dénoncer les irrégularités ou les violations du droit de vote, la tente de l'observatoire féministe des politiques transformatrices pour participer à l'audition de femmes provenant du Mexique et d'autres pays d'Amérique centrale ayant ratifié des accords de libre-échange avec les États-Unis, et bien sûr la tente Bannière, pour continuer d'affirmer notre rejet de l'accord. À la fin de la journée, un grand concert a eu lieu pour célébrer la créativité politique d'un NON qui va bien au-delà du rejet de le CAFTA parce qu'il vient de la volonté de prendre soin, de nourrir et protéger la vie sur notre planète.

Notre travail de communication dans la région a aidé à faire naître une conscience internationale grâce à de nombreuses organisations et institutions, notamment le quotidien *La Jornada de México*, qui a intitulé un récent éditorial *La vulneración de la Democracia en Costa Rica* (La violation de la démocratie au Costa Rica), en référence aux irrégularités commises dans le processus. Dans notre effort, nous avons également lié cette lutte locale aux organisations et aux mouvements internationaux pour la paix, l'égalité et la justice, réalisant une déclaration de la Nobel Women's Initiative qui exprimait la déception de ces femmes par rapport à un processus électoral qui aurait pu être un exemple pour le monde



(Photo: Mujeres contra el TLC)

mais qui, au lieu de cela, ne s'est révélé être qu'un exemple supplémentaire de l'abus de pouvoir de nombreux et puissants officiels publics.

Nos actions contre la politique découlant de le CAFTA datent déjà d'un certain temps. En 2000, nous faisons partie de "Mujeres contra el Combo" (Femmes contre le Combo) et en 2002, beaucoup d'entre nous participèrent à l'organisation de la IX^e rencontre féministe latino-américaine et caribéenne, dont le thème était la "résistance à la globalisation néolibérale", qui a réuni plus de 800 féministes de la région qui se sont déclarées contre ces politiques en raison de leur impact, non seulement sur la vie des femmes, mais également sur la planète elle-même.

Aujourd'hui, le processus d'abus et de violation de nombreux droits humains ayant atteint son paroxysme, nous souhaitons démontrer que nous restons vigilantes et que nous attendons les résultats du recomptage manuel exigé par plusieurs secteurs sociaux et ce, à cause des anomalies constatées par de nombreux superviseurs, instructeurs et électeurs au référendum ; et qui comprennent l'intention arbitraire d'invalidation des bulletins, des signes de tentatives d'achat de voix, et la contestation du référendum lui-même, sous prétexte d'inconstitutionnalité.

Nous nous opposons fortement aux "leyes de implementación" (lois d'application) qui, à cause de l'insistance du gouvernement, n'ont pas été incluses dans le référendum. Nous considérons qu'avant d'entamer des discussions sur ces lois ou sur d'autres, il nous faut tout d'abord donner notre accord sur le modèle social que nous souhaitons pour le Costa Rica. En tant que féministes, nous nous battons pour que ce modèle ne soit pas basé sur le travail non reconnu ou mal payé des femmes pauvres, sans oublier que cette forme d'exploitation est à voir dans le cadre plus large de la discrimination et de la subordination de toutes les femmes.

Nous sommes encore préoccupées par l'attitude victorieuse du gouvernement qui, n'ayant été élu que par une petite marge il y a 2 ans et n'ayant remporté le référendum que d'environ 3%, croit avoir toute légitimité pour continuer sur la voie du CAFTA, alors que celui est rejeté par la moitié, au moins, des personnes ayant voté. Une moitié qui n'a pas été effrayée par les menaces bien documentées de l'administration Bush et la politique du



Les femmes disent non au CAFTA (Concept: Mujeres del NO)

Mémoire du vice-président Casas et du sénateur Sanchez. Une moitié qui, avec conviction, passion et créativité s'est opposée au CAFTA parce que les conséquences qu'il comporte pour les domaines des services de santé, de l'éducation, des télécommunications, de l'électricité, de l'eau, etc. ont été étudiées et analysées conjointement à ses conséquences sur l'exploitation des ressources humaines, marines et agricoles du pays.

Parce que les femmes ont représenté plus de la moitié des électeurs qui ont voté NON, et parce que, en tant que féministes, nous avons toujours été opposées à l'extension de l'exploitation et de la discrimination contre les femmes aux hommes qui sont moins puissants ou à nos ressources naturelles, nous continuerons d'insister pour les lois requises pour l'application de la CAFTA ne soient pas uniquement discutées au sénat. Il faut qu'elles soient négociées par tous ceux qui ont travaillé dur pour faire du Costa Rica une démocratie.

Nous refusons un référendum faussé par des actions partisans, illégales et abusives bien documentées. Tout comme nous avons résisté au droit usurpé par les hommes de contrôler nos corps et notre volonté par des relations inégales de pouvoir entre les sexes tout au cours de l'histoire, aujourd'hui nous résisterons et refuserons que ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique aient, pour la même raison, le droit de violer la volonté de la majorité qui refuse de signer cet accord.

En outre, parce qu'en tant que femmes, nous savons ce qu'est l'inégalité et parce que nous nous sommes battues contre elle depuis des millénaires, nous n'acceptons pas un référendum entaché de décisions partiales et même illégales prises par le TSE par un abus de pouvoir arrogant du président et autres hauts fonctionnaires, tous bien documentés. Depuis des millénaires, nous

avons résisté au pouvoir exercé par les hommes sur nos corps et notre libre-arbitre basé sur des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes, ainsi aujourd'hui non plus nous n'accepterons pas que ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique dans ce pays, aient pour cette unique raison, le pouvoir de violer la volonté de la majorité des Costaricains qui ne veulent pas dudit accord.

Il y existe de nombreuses preuves que les règles émises par le TSE n'ont garanti ni l'égalité, ni la liberté de choix au cours du processus qui a mené au référendum. Les transmissions radiophoniques et télévisuelles n'ont pas eu l'obligation de donner un temps équitable aux les deux parties et l'accès à des informations impartiales au sujet de l'accord n'a pas été garanti aux citoyens. La liberté de choix n'a pas été respectée lorsque le président lui-même a eu le droit de faire librement campagne pour le OUI. Comment pouvons-nous croire que les personnes aient librement choisi de ratifier l'accord lorsque leur choix était entaché par les menaces faites par les plus grandes multinationales du pays de licencier toute personne qui voterait NON, ou par des menaces de suicide collectif si le NON l'emportait, menaces prononcées par le président lui-même, sans même parler des menaces par l'ambassadeur américain et même la Maison Blanche?

"En tant que féministes, nous avons toujours dit NON au viol et par conséquent, nous ne pouvons que dire NON à ce viol collectif de notre liberté collective à choisir les traités auxquels nous donnons notre aval."

En tant que femmes, nous connaissons la frustration que laisse le crime impuni du viol de nos corps, ou pire encore, lorsque le crime n'est pas même reconnu et que nous sommes accusées d'avoir voulu dire OUI lorsque nous disions NON. C'est la raison pour laquelle nous ne resterons pas muettes sur le fait qu'il n'y a pas eu de vraies sanctions prononcées par le TSE lorsque la campagne du OUI a violé l'interdiction de faire campagne au cours des deux jours précédant le référendum, après



"Les Malekus disent NON au CAFTA", lors de la mobilisation du 30 Septembre 2007. Les Malekus sont une communauté autochtone du Costa Rica.

(Image : Mujeres contra el TLC)

que les sondages aient donné le NON gagnant de 12 points. Nous continuerons à insister sur le fait que la procédure elle-même était viciée, tout comme la décision de voter oui par de nombreux Costaricains. En tant que féministes, nous avons toujours dit NON au viol et par conséquent, nous ne pouvons que dire NON à ce viol collectif de notre liberté collective à choisir les traits auxquels nous donnons notre aval.

Dorénavant Mujeres contra el TLC sera Mujeres del NO (Femmes du NON).

- Un NON qui ne s'adresse pas uniquement aux lois d'application, mais un NON qui s'adresse également à l'abus de pouvoir, que ce soit dans nos foyers ou dans notre pays.
- NON à la violence publique et privée, qu'elle soit exercée par le président de la république ou par le chef de famille.
- NON à tout ce qui est aveuglément appelé "développement";

- NON à la survalorisation de la production par rapport à la reproduction;
- NON à l'avidité capitaliste, comme si elle allait de soi;
- NON à la discrimination envers les femmes;
- NON à la disparition de notre résistance millénaire.

La Bannière de nos rêves continuera à voyager dans tout le Costa Rica et dans le monde entier et ce, afin que toutes puissent exprimer ce que l'on ne leur a pas donné la chance d'exprimer dans les médias. Elle continuera à garantir un espace pour rêver un monde dans lequel chacune des couleurs de l'arc-en-ciel humain pourra revendiquer sa dignité, sans l'esclavage d'une production sans trêve et d'une consommation de marchandises inutiles et inertes, une planète pleine de poésie, de beauté et de bonheur.

Source

<http://www.radiofeminista.net/oct07/notas/proclamaing.htm>